

# Groupe de travail approche financière des ÉcoQuartiers - gestion des eaux pluviales

## Quelques points d'actualité de la DEB

DGALN / DEB / EARM4

7 février 2019



Photo : T. Degen/Terra



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Quelques points d'actualités

- Révision de la réglementation relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines
- Adoption des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau
- Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales

# Révision de la réglementation relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines

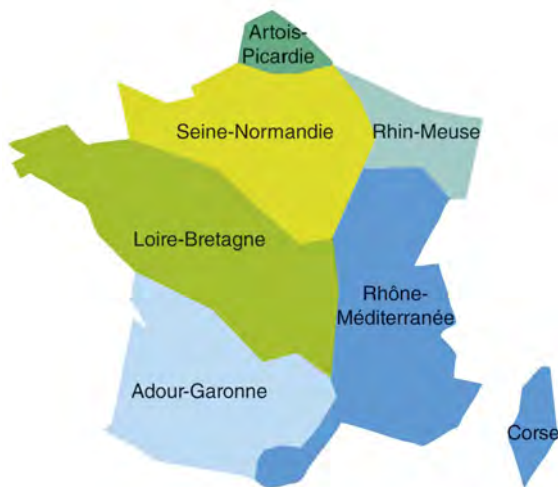
- Publication de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de la note technique ministérielle du 7 septembre 2015
- Réaffirme le besoin et l'obligation, pour les communes et intercommunalités compétentes en matière d'assainissement de :
  - Surveiller les principaux déversoirs d'orages présents sur les réseaux de collecte des eaux usées
  - Réduire la pollution rejetée directement dans les milieux aquatiques par ces ouvrages
- Incite, dans le cas de réseaux de collecte unitaire, à une gestion « à la source » des eaux pluviales afin de limiter l'introduction de ces eaux dans les réseaux de collecte des eaux usées



# Adoption des 11èmes programmes des agences de l'eau (2019 – 2024)

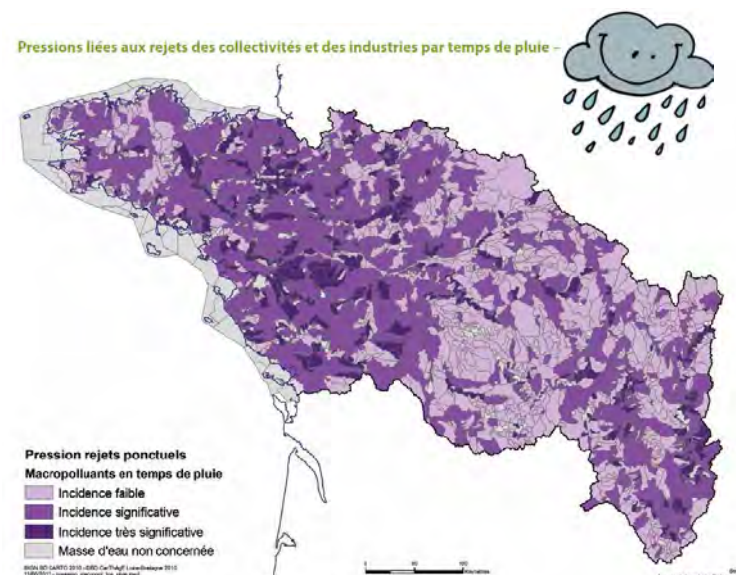
Etablissements publics sous la tutelle  
des ministères en charge de l'environnement et du budget  
(1 par bassin hydrographique)

Territoires d'intervention



**Redevances** prélevées sur  
chaque usager de l'eau

**Attribution d'aides  
financières** pour des  
projets destinés à réduire  
la pollution rejetée au  
milieu naturel



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

cadre sur l'eau (d'octobre 2000)

# Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales

- **Commande** : lettre de mission signée par le Cabinet du MTES en janvier 2015
- **Mission coordonnée par Pierre-Alain Roche** avec appui du Cerema
- **Rapport**, en 2 tomes, remis en avril 2017 et **publié en avril 2018** :
  - 1<sup>er</sup> Tome : Recommandations
  - 2<sup>nd</sup> Tome : Diagnostic détaillé
- Quelles que soient les actions retenues, la mission propose de les articuler dans **un plan d'action partenarial intitulé une « décennie des eaux pluviales »**





# Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales

- Base de travail : recommandations du CGEDD mais pas exclusivement
- **Feuille de route portée par la DGALN et DGCL**
- Durée : ?
- 4 axes :
  - Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales
  - Axe 2 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie
  - Axe 3 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire
  - Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent

# Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales

- Pistes d'actions :
  - **Développer les réseaux de mesures et les observatoires d'hydrologie urbaine**
    - Faire aboutir avec les collectivités la mise en commun des données collectées par les trois observatoires
  - **Développer l'autosurveillance (AS) et la bancarisation des données des systèmes de collecte d'assainissement**
    - Disposer d'une base solide et homogène des données d'AS pour les réseaux unitaires
  - **Améliorer la connaissance sur les services publics de gestion des eaux pluviales urbaines (SPA-GEPU)**
    - Développer la connaissance sur les dépenses consacrées aux SPA-GEPU

# Axe 2 : Accélérer la réduction des pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie

- Pistes d'actions :
  - **Renforcer le soutien financier et la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de gestion de l'eau**
  - **Faciliter l'exercice de la police des réseaux**
    - Renforcer le pouvoir de police des maires en leur permettant de réglementer, dans des autorisations de raccordement, les rejets d'eaux pluviales dans leur réseau
    - Permettre aux collectivités d'élaborer des règlements de service d'assainissement qui intègrent des dispositions sur les eaux pluviales
  - **Faciliter l'exercice de la police de l'eau**
    - 1<sup>er</sup> temps : Réviser la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA et publier un arrêté de prescriptions générales
    - 2<sup>ème</sup> temps : Globaliser les autorisations de rejets d'eaux pluviales (recommandations 5 & 6 du CGEDD)



# A : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire

- Pistes d'actions :
  - **Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie**
    - Ré examiner les critères réglementaires de réutilisation des eaux de pluie issues des toitures sur la base de retour d'expériences
  - **Soutenir les approches de villes éponges**
    - Créer un volet eaux pluviales dans un centre de ressources existant pour capitaliser les bonnes pratiques en matière d'aménagement
    - Inciter les collectivités à réaliser des zonages pluviaux
    - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans le label écoquartier



# Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent

- Pistes d'actions :
  - **Actions à destination des collectivités et des professionnels**
    - Organiser des rencontres régulières en s'appuyant sur le centre de ressources qui hébergera le sujet eaux pluviales
    - Consolider et déployer l'offre de formation pour faire monter en compétence les bureaux d'études d'assainissement en urbanisme et inversement
  - **Actions à destination du grand public**
    - Informer les citoyens sur les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales
    - Créer un démonstrateur de techniques alternatives en Ile de France



# Calendrier

- Consultation interministérielle (DEB, DGPR, CGDD, DHUP, DGCL) : Décembre 2018
- Consultation services déconcentrés, AFB, AE/OE : Janvier 2019
- Consultation des parties prenantes (FNCCR, AMF, Graie, ADOPTA, ASTEE, SYNTEC, FNCAUE, etc.) : Février 2019
- Consultation dans le cadre des Assises de l'eau :
  - GT solutions fondées sur la nature : fin février 2019
- Objectif de lancement du plan : fin du premier semestre 2019





**Merci de votre attention**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE